

(RESUME)

Addendum à la convention entre le Collège de la Commission communautaire flamande d'une part, et d'autre part la Ville de Bruxelles, concernant le raccordement de la Bibliothèque Publique Néerlandophone au "Brussels Netwerk Openbare Bibliotheken" (Réseau bruxellois des bibliothèques publiques).

Entre le **Collège de la Commission communautaire flamande de la Région de Bruxelles-Capitale**, représenté par Monsieur Pascal SMET, en charge de la Culture, désigné en tant que "la Commission communautaire flamande"

Et la

La Ville de Bruxelles, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins, au nom duquel agissent Madame Ans PERSOONS, Echevine et Monsieur Luc Symoens, Secrétaire communal, en exécution du décret du Conseil communal du **25.02.2019**, qui n'a pas fait l'objet une mesure de supervision générale.

Il est exposé ce qui suit :

Entre la Commission de la Communauté Flamande et la Ville de Bruxelles une convention a été conclu concernant le raccordement de la Bibliothèque Publique Néerlandophone au Réseau Bruxellois des bibliothèques publiques (BruNO).

Cette convention stipule que tout ce qui n'est pas inclus est convenu par écrit avec les parties impliquées. Cet addendum s'applique en tant que tel à une convention écrit séparé.

Cet addendum définit les accords entre la Commission de la Communauté Flamande et la Ville de Bruxelles concernant les produits Portails de bibliothèque, Package de base numérique et la Banque de journaux Mediargus / GoPress, proposés par BruNO.